



Règlement intérieur

[Préambule](#)

[Objet:](#)

[Inscriptions1](#)

[Encadrants et Aides encadrants](#)

[Gymnast\(e\)s](#)

[Tenue](#)

[Comportement](#)

[Vie du club](#)

[Juge:](#)

[Bénévoles encadrants](#)

[Bénévoles](#)

[Intégrer un pôle](#)

[Aide ponctuelle](#)

## Préambule :

L'Association Envolée Gymnique d'Acigné régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, fondée en 1984, s'affilie à la Fédération Culturelle et Sportive de France, reconnue d'Utilité Publique par décret du 16 Juillet 1973.

Elle a pour objet de promouvoir et de développer les activités gymniques d'Entretien et d'Expression.

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les conditions et les modalités de fonctionnement de l'Envolée Gymnique d'Acigné

Il s'applique à tous les membres de l'Association.

# Inscriptions :

Pour adhérer en tant que pratiquant au club:

- Formulaire sur le site internet remplis -> place réservée dans le groupe (ou la liste d'attente),
- Participation aux entraînements -> avec certificat médical obligatoire/questionnaire de santé + cotisation (si problème financier, contacter le club),
- Fin septembre si dossier incomplet -> place supprimée et proposée à un/une autre gym sur liste d'attente.

Pour être dans un groupe compétition:

- Être assidu au entraînement
- Avoir reçu une proposition du club
- Respecter l'engagement dans le club (rubrique vie du club)

# Responsabilité Du Club:

Les moments où le club est responsable de votre enfant:

- Dans le cadre des entraînements:
  - Le club prend en charge uniquement un enfant lorsqu'il franchit la porte de la salle de gym et à l'horaire du début d'entraînement. Tout problème arrivant avant l'appel effectué ne pourrait être remis en question.
  - Le club arrête sa responsabilité à l'heure de fin de l'entraînement. Si personne n'est là à la sortie, l'enfant doit prévenir l'entraîneur et rester dans la salle de gym à attendre. Pour tout retard important sans message avant le club pourra renvoyer l'enfant auprès de la police municipale.
- Dans le cadre de stage à l'extérieur:
  - Le club prend en charge uniquement un enfant lorsqu'il arrive sur les lieux de rendez-vous et à l'horaire du début d'entraînement. Tout problème arrivant avant l'appel effectué ne pourrait être remis en question.
  - Le club arrête sa responsabilité à l'heure de fin de l'entraînement. Si personne n'est là à la sortie, l'enfant doit prévenir l'entraîneur et rester dans la salle de gym à attendre. Pour tout retard important sans message avant le club pourra renvoyer l'enfant auprès de la police municipale du lieu de stage.
  - Pour les trajets entre le domicile et le stage cela reste de votre responsabilité. (Le club aide les échange entre adhérent pour le covoiturage mais n'est pas responsable de celui-ci)
- Dans le cadre de compétition en Bretagne:
  - Le club prend en charge votre enfant à l'horaire d'échauffement indiqué sur la convocation. Ainsi que l'heure des résultats.
  - Le club arrête sa responsabilité lors de la fin de la rotation. Lors d'une attente entre la rotation et les résultats le club n'est pas responsable de votre enfant.
- Dans le cadre de compétition en dehors de la Bretagne:
  - Pour des compétitions sur le weekend le club prend en charge votre enfant au lieu de départ fixé.
  - Le club arrête sa responsabilité au lieu de retour fixé
- Cas d'accident
  - Dans le cas d'un accident léger le club s'engage à faire les premiers soins (pansement arrêt de la pratique sportive).
  - Dans le cadre d'un accident moyen le club s'engage à appeler le responsable légal afin que celui-ci vienne chercher son enfant.
  - Dans le cas d'un accident grave nécessitant l'intervention de spécialistes, le club s'engage à contacter en priorité les services d'urgence. Il est autorisé à donner son accord pour toute intervention médicale urgente, y compris sous anesthésie générale, conformément aux prescriptions des professionnels de santé. Le club informera le représentant légal dès que possible.
  - Dans le cas où le club a dû engager des frais médicaux. L'adhérent s'engage à rembourser tous les frais engendrés.
  - Dans la mesure où l'accident a lieu sous la responsabilité du club, et un certificat médical l'attestant (dans les 48h) le club s'engage à faire une déclaration d'accident et un remboursement du reste à charge pourrait être envisagé avec l'assurance du club.



# Comportement dans l'association :

## En tant qu' Encadrant (salarié ou bénévole)

Il est demandé aux encadrants de préparer leurs entraînements en amont de ceux-ci.

Lors de l'entraînement :

- Arrivé 10 min en avance, si un autre groupe se préparer sans gêner celui-ci
- Avoir une tenu adapté à la pratique sportive
- Respecter la cohabitation entre les différents entraîneurs présents dans la salle. Un système de roulement d'agrès peut être mis en place dans le drive.
- Le comportement doit être un exemple, pour les gymnastes
  - Ne pas pratique quand ce n'est pas son entrainement
  - Ne pas faire de bruit qui peut déranger les autres groupes
  - Ne pas avoir de geste brusque ou sexiste avert un sportif
  - Ne pas avoir un langage inadapté (insulte, rabaissement...)
  - Avoir des paroles encourageantes et positives
- Faire l'appel et tenir un journal d'appel

En dehors de l'entraînement:

- Soutenir les autres bénévoles du club lorsqu'il y a un problème (maladie...)
- Si une absence est prévu, prévoir en avance son remplacement
- En tant qu'aide ne pas prévenir la veille ou le jours même d'absence

## En tant que adhérent pratiquant:

Lors de l'entraînement :

- Tenue entraînement :
  - tenue de sport (T-shirt ou brassière + short ou pantalon),
  - Cheveux attachés,
  - tenue interdite :
    - pantalon non souple, jeans (pouvoir écarter les jambes, voir les jambes pliées/tendues),
    - tee-shirt trop ample,
    - bijoux (boucle d'oreilles non pendantes tolérées).
- A l'arrivée :
  - Arrivée à l'heure (5min avant afin d'être prête pour le début gourde remplie),
  - Attendre calmement devant la porte au niveau des vestieres,
  - Rentrée dans la salle de gym pour être sous la responsabilité du club,
  - Dire bonjour aux encadrants.
- Pendant le cours :
  - Interdiction d'utiliser des appareils électroniques personnels,
  - Interdiction de sortir de la salle de gym sans autorisation (toilettes / gourde uniquement),
  - Respecter les encadrants salariés ou bénévoles verbalement/physiquement,

- Respecter toutes les consignes de sécurité.
- Dans le cas de non respect peut interdire la pratique temporel ou définitif de l'entraînement ou de l'année sans remboursement possible
- Au départ :
  - Attendre l'arrivée d'un responsable pour quitter la salle,
  - Respecter les horaires de fin de cours,
  - Prévenir en cas de départ anticipé,
  - Prévenir le/les encadrant(s) si personne ne vient chercher l'enfant ou si covoiturage

#### Cas des compétitions :

- Si proposition de compétition été : prêt de justaucorps par le club (noir et blanc),
- Poussines: achat ou location du justaucorps du club ( blanc et bleu),
- Jeunesses / aînées : achat ou location du justaucorps du club (noir et blanc flame),
- Garçon : achat ou location de la tenu du club
- Indiv: justaucorps du club ou justaucorps individuel,
- Les accessoires de gym : Ne sont pas obligatoires, à un certain niveau les maniques sont fortement conseillées (voir cela avec vos entraîneurs),
- Cheveux attachés avec barrette ou gel/laque, pensez à accrocher tous les petits cheveux.

## Conditions de location des justaucorps du club :

Les essayages des tailles sont effectués durant le mois de septembre. Les commandes sont effectuées la première semaine d'octobre.  
Le club avance l'achat des justaucorps : Le paiement est obligatoire lors de la remise du justaucorps.

- Location
  - Les justaucorps sont prêtés pour l'année contre échange d'un chèque de caution et du prix de la location avec une utilisation exclusive sur les compétitions,
  - Le chèque de caution correspond au montant du justaucorps,
  - La restitution du justaucorps se fait la semaine après le gala, il doit être rendu propre. Dans le cas d'un retour du justaucorps dans un mauvais état ou en dehors de cette date nous encaisserons le chèque de caution.

## Vie du club

### Juges :

Toutes les gymnastes présentes dans une section compétition s'engagent à faire partie des juges du club à partir de l'âge de 13 ans sous peine de ne pas pouvoir participer

aux compétitions l'année suivante. Si trop de refus injustifié le club peut prendre la décision de ne pas envoyer les filles en compétition.

Pour les parents et les personnes âgés de plus de 14 ans qui souhaitent rejoindre les juges, aucune connaissance en gymnastique n'est nécessaire. Envoyer un mail début septembre à [juge@envoleegymnique.fr](mailto:juge@envoleegymnique.fr) ou lors de l'inscription.

Un juge s'engage à faire toutes les formations obligatoires :

- Nouveau juge (Première année) : Formation Théorique imposés + Formation pratique,
- Juge Débutant ( Deuxième / Troisième année): Formation pratique imposés ,
- Juge Confirmé : Recyclage imposé + une formation 6ème degré ou libre.

Un juge s'engage à passer les examens demandés :

- Niveau régional : à l'âge de 15 ans et au moins 3 compétitions départementales jugées,
- Niveau 6ème : Avoir niveau juge régional et être confirmé 6ème degré,
- Niveau Libre : Avoir le niveau juge régional et être confirmé libre,
- Niveau Fédéral : Avoir tous les autres diplômes sur les 4 agrès.

Un juge s'engage à juger les compétitions :

- La compétition interne du club,
- Les compétitions organisées par la fédération avec un minimum de 4 demi-journées (pouvant être effectuées le même weekend de compétitions ou sur plusieurs compétitions)

## Bénévole encadrant :

Pour toutes les personnes âgés de plus de 10 ans qui souhaitent rejoindre les encadrants. Envoyer un mail début septembre à club@[envoleegymnique.fr](mailto:envoleegymnique.fr) ou lors de l'inscription

Les encadrant bénévoles doivent avoir un an de plus au minimum que les gymnastes du groupe encadré.

Sur les groupes loisirs aucune connaissance n'est demandée en gymnastique mais il faut communiquer avec les gymnastes et avoir une envie de les aider.

Sur les groupes compétition un minimum de connaissance en pratique est demandé.

Chaque encadrant doit être présent aux formations proposées :

- Formation du club début d'année obligatoire pour tous,
- Formation organisé par la fédération,
- Les formations organisées par la fédération n'étant pas gratuites nous demandons à l'issue de la formation un engagement au sein du club :

- AF1 -> 2 d'encadrement,
- AF2 -> 4 d'encadrement..

## Bénévoles :

Toutes les personnes qui souhaitent rejoindre les bénévoles peuvent envoyer un mail début septembre a club@envoleegymnique.fr

## Intégrer un pôle :

Les pôles de bénévoles :

- Pôle communication : s'engage à maintenir les différents réseaux sociaux, le site web ainsi que la communication dans la presse locale des événements dans lesquels le club participe.
- Pôle technique : s'engage à être présent lors d'événement demandant du matériel (déménagement de salle, installation de stand buvette), aide au maintien du fonctionnement de la salle (réparation, installation de rangement)
- Pôle animation : s'engage à tenir les stands buvette lors d'événements organisés par le club (gala/compétition)

## Aide ponctuelle :

Pour toutes les personnes inscrites en tant que pratiquant il est demandé d'être actif dans la vie du club. Cela peut être ponctuel en apportant des gâteaux pour alimenter la buvette lors d'événement, tenir le secrétariat lors des compétitions.